

M. Gillies: J'affirme que ce n'est pas tout à fait la même chose. Monsieur l'Orateur, est-ce que cela sera déduit du temps qui m'est accordé?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Nous accorderons une minute supplémentaire au député.

M. Gillies: Ce n'est pas tout à fait la même chose. L'honorable représentant comprend certainement que la charge d'une taxe de vente payée par les habitants de l'Ontario n'est pas la même chose que la charge de l'impôt sur le revenu. Le taux est différent et la proportion est différente. Une taxe de vente n'est pas progressive, elle est même dégressive. C'est bien différent. Si une personne reçoit un chèque de \$100 au Québec et qu'une autre bénéficie d'un abattement de \$100 sur la taxe de vente en Ontario, la charge sur un particulier est bien différente même si cela représente \$100 dans les deux cas. C'est ce qui me fait bondir chaque fois que j'entends le ministre des Finances dire que c'est la même chose. Ce n'est pas la même chose. Les effets sont différents.

● (1552)

Ensuite, si je me souviens bien, l'autre question portait sur les compétences en matière de taxe de vente. Il y a une taxe de vente fédérale. A mon avis, si le ministre des Finances avait voulu modifier la taxe de vente, il aurait dû rabaisser la taxe fédérale. Il n'aurait pas eu de difficultés avec les provinces.

S'il répond à cela que la taxe de vente a été réduite pour faire baisser les prix directement afin de stimuler la demande des consommateurs, il aurait dû alors réduire la taxe de vente fédérale qui gêne diverses industries depuis longtemps, particulièrement l'industrie de la construction. S'il voulait s'attaquer à la taxe de vente, il avait déjà beaucoup à faire avec la taxe fédérale.

On se demande souvent si les consommateurs profiteront de cette mesure. Comment être sûr qu'ils profiteront de la réduction de la taxe provinciale? Ce n'est pas certain. Voilà la difficulté à l'égard de la taxe de vente. Si, comme le ministre des Finances n'a cessé de le répéter, l'objectif est de réduire les prix et de stimuler le plus rapidement possible la demande de biens de consommation, il pouvait intervenir dans le domaine fédéral car cela représente beaucoup d'argent.

M. Benjamin: Quatre milliards de dollars de taxe de vente fédérale.

M. Gillies: C'est exact. Encore une fois, c'est très curieux. Je ne sais pas pourquoi il a pris le risque, et c'est un mot que j'emploie avec prudence, de susciter un affrontement auquel on pouvait s'attendre en raison de la position avancée si souvent par le PQ. Pourquoi a-t-il pris ce risque alors qu'il ne pouvait aboutir à rien?

Si la question vous intéresse, essayez d'établir quel est le pire budget qui ait jamais été proposé. C'est parfois plus intéressant que d'essayer d'établir quel était le plus efficace. Certaines personnes vous diront que le budget présenté par M. Gordon il y a quelques années témoignait d'une grande naïveté politique. Toutefois, je suis sûr que le dernier budget figurera

Impôt sur le revenu—Loi

dans les annales comme le pire qui ait été jamais présenté au peuple canadien. Ce budget est le pire par ses répercussions sur l'unité nationale. C'est le pire parce qu'il n'aura aucun effet sur l'économie. C'est le pire si l'on considère qu'il introduit le principe d'une différenciation du fardeau fiscal pour différentes catégories de personnes qui relèvent pourtant des mêmes autorités.

On peut même se demander, franchissant un pas de plus, si le ministre des Finances a adopté une démarche appropriée dans l'élaboration de son budget? On peut invoquer le très sérieux argument, comme cela a été fait dans de nombreux endroits, que l'économie a tellement évolué par rapport à ce qu'elle était dans les années 50, 60 et 70, que la méthode traditionnelle de résolution des problèmes économiques, qu'on appelle généralement la méthode de Keynes, c'est-à-dire la méthode macro-économique d'utiliser les dépenses gouvernementales, la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu etc., ne constituerait plus une réponse appropriée.

Je suis l'un de ceux qui ont déclaré à la Chambre voici un an ou deux et je le redis aujourd'hui, que les temps sont révolus où l'on pouvait apporter de véritables changements majeurs au fonctionnement d'une économie avec les moyens dont je viens de parler. La façon de relancer une économie consiste à agir de façon beaucoup plus sectorielle dans certains domaines particuliers de l'économie.

Je dois reconnaître que la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu en janvier dernier m'avait redonné espoir. J'ai cru que l'idée qui s'était dégagée de cette conférence était que la façon de relancer l'économie consistait à étudier les différents secteurs de l'économie et d'agir alors de manière à les stimuler pour en accroître le rendement. C'est là le genre de mesures budgétaires dont nous avons vraiment besoin.

Il y a longtemps que le gouvernement a reconnu qu'il fallait lutter contre les disparités régionales. Les gouvernements successifs méritent d'ailleurs des éloges pour avoir institué les paiements de péréquations ainsi que le ministère de l'Expansion économique régionale. Vingt ou 25 ans après le lancement de ces programmes, nous ne devrions plus être loin d'avoir éliminé les zones de grave stagnation économique, qui subsistent pourtant.

Si ces programmes accomplissaient vraiment leurs objectifs, et je prends le Canada atlantique comme exemple, cette région ne serait plus une région à très fort taux de chômage et à faible croissance économique. Nous aurions dû être capables d'élaborer des politiques pour transformer cette région de notre pays en une entité économique viable et prospère.

Si nous avons les politiques voulues, rien ne nous empêcherait d'avoir une des plus importantes industries de pêche du monde. Nous avons autant de longueur de côtes que la plupart des pays du monde.

M. Baker (Grenville-Carleton): Plus même.

M. Gillies: Certains disent plus. Mais pour la pêche, nous ne venons pas au premier rang. Et à ce propos, je pense à mes amis de Terre-Neuve et du Canada atlantique.